

Direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie  
Pôle action économique  
1, rue de la République  
B.P. 13 - 98845 NOUMEA  
Site Internet : [www.douane.gouv.nc](http://www.douane.gouv.nc)

Nouméa, le 29 NOV. 2019

Plan de classement :  
Affaire suivie par : Aurore Debatty  
Téléphone : (+687) 26.54.29  
Courriel : [pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr)

## AVIS AUX OPÉRATEURS

Réf. :  
**19001965**

**Objet :** Dysfonctionnement de DORADE.

Après avoir été saisie sur des dysfonctionnements de l'application DORADE, la direction régionale des douanes (DRD) a récemment effectué, en lien avec la DTSI, une expertise sur le sujet.

Après vérifications, il s'avère en effet que l'application DORADE a connu des dysfonctionnements circonscrits au mois de **juillet 2019**.

Aussi les obligations en matière d'injection dans DORADE, au sens de l'article 8 § 2 de l'arrêté n°2011-2215/GNC du 27 septembre 2011, demeurent d'application. En revanche, l'injection des déclarations pour le mois de juillet 2019 uniquement n'est pas demandée au regard des dysfonctionnements indiqués ci-dessus. Aussi, les services douaniers ne relèveront pas d'infraction en la matière pour cette période.

Mesdames et messieurs les opérateurs sont invités à faire remonter à la DRD ([sydonia@lagoon.nc](mailto:sydonia@lagoon.nc)) toute difficulté dans la mise en œuvre de ces obligations d'injection.

P/Le directeur régional des douanes

Son adjointe,

  
Sonia LÉCOMTE